

Province de Québec  
Municipalité de Chester Ouest

1886

A une session générale du conseil provincial de la municipalité de Chester Ouest, tenue au lieu ordinaire de ces séances, lundi, le troisième jour du mois d'août de l'année mil huit cent quatre-vingt-six, conformément aux dispositions, du code municipal de la province de Québec.

A laquelle session sont présents : Monsieur le maire, Thomas Beath et Messieurs les conseillers : Grégoire Lafontaine, Pierre Roi, Toussaint Faucher, Jean Campagna et Thomas Binette formant quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le maire.

Johny Côté, inspecteur de voirie de cette municipalité, présente un compte devant le conseil pour le montant de vingt piastres et soixante-dix centins pour certains travaux de chemins qu'il a fait dans les chemins de front des lots numéros 11-12-13 du 6e rang appartenant à la "Connection Copper Sulphire".

Octave Boucher, aussi inspecteur de voirie de cette municipalité, présente un compte devant le conseil pour le montant de neuf piastres et vingt-cinq centins, réparti comme suit : six piastres pour réparation du chemin de front de cinq arpents et part de route sur le lot numéro 19 dans le 7e rang appartenant à Isaac Lavigne et deux piastres pour la réparation de la part de route de Pitre Thibeau, dont pour 45 acres de superficie sur le lot numéro 11 dans le 7e rang et une piastre et vingt-cinq centins pour Cyprien Bernard étant 25 acres sur le lot numéro 20 dans le 6e rang et lesdits comptes sont acceptés et que le secrétaire de ce conseil soit par le présent autorisé de les payer.

Proposé par Thomas Binette, secondé par Pierre Roi et résolu que Jean Campagna et Johny Côté soient par le présent autorisés de chaîner et mesurer le chemin de front de Marceil Poisson et en faire un rapport à ce conseil à la prochaine session de ce conseil.

Thos, Booth, Mayer, maire

Province de Québec  
Municipalité de Chester Ouest

1886

A une session générale du conseil municipal de la municipalité de Chester Ouest, tenue au lieu ordinaire de ces séances, lundi, le dixième jour du mois de septembre de l'année mil huit cent quatre-vingt-six, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

A laquelle session sont présents : Monsieur le maire, Thomas Beauth et Messieurs les conseillers : Grégoire Lafontaine, Jean Campagna, Pierre Roi, Ignace Fouquet, Toussaint Faucher et Thomas Binnette formant quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le maire.

Il est résolu qu'il soit payé à Alexis Courtois le montant de une piastre et quinze centins pour des vitres qu'il leur a fourni et posé aux châssis de la maison publique.

Proposé par Jean Campagna, secondé par Pierre Roi et résolu que Marceil Poisson soit par le présent déchargé de la part de route qu'il a dans la route du 7<sup>e</sup> rang sur le lot numéro 15 du 8<sup>e</sup> rang pour la moitié sud du lot numéro 11 du 7<sup>e</sup> rang.

Thos, Booth, Mayer, maire

Province de Québec  
Municipalité de Chester Ouest

1886

A une session générale du conseil municipal de la municipalité de Chester Ouest, tenue au lieu ordinaire de ces séances, lundi, le quatrième jour du mois d'octobre de l'année mil huit cent quatre-vingt-six, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

A laquelle session sont présents : Monsieur le maire, Thomas Beauth et Messieurs les conseillers : Toussaint Faucher, Tomas Binette, Grégoire Lafontaine, Jean Campagna, Pierre Roi et Ignace Fouquet dont tous les membres du conseil sous la présidence de Monsieur le maire.

Il est ordonné par résolution du conseil comme suit :  
Proposé par Grégoire Lafontaine, secondé par Jean Campagna et résolu que Cyrille Rouleau, secrétaire-trésorier de ce conseil soit par le présent autorisé à passer devant le notaire public un acte au nom de ce conseil municipal de cette municipalité, afin d'annuler l'acte passé le vingt-deuxième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre par lequel Thos, Booth, Mayer, maire de ce conseil faisait don à ce dit conseil d'un emplacement situé là où est la maison publique de cette municipalité sur le lot numéro 5 dans le rang Craig Sud de la municipalité de Chester Ouest en faveur de qui de droit.

Octave Boucher, inspecteur de voirie, présente un compte devant ce conseil pour le montant de cinquante centins pour une clôture qu'il a fait dans la part de route de Isaac Lavigne et l'état de compte est accepté.

Thos, Booth, Mayer, maire

Province de Québec  
Municipalité de Chester Ouest

1886

A une session générale du conseil municipal de la municipalité de Chester Ouest, tenue au lieu ordinaire de ces séances, lundi, le huitième jour du mois de novembre de l'année mil huit cent quatre-vingt-six, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

A laquelle session sont présents : Messieurs les conseillers : Grégoire Lafontaine, Toussaint Faucher, Jean Campagna, Ignace Fouquet, Thomas Binette formant quorum du conseil sous la présidence de Monsieur Grégoire Lafontaine nommé maire temporaire pour ladite session en remplacement de Monsieur Thos, Booth, Mayer, absent.

Proposé par Monsieur Toussaint Faucher, secondé par Monsieur Campagna et résolu que le secrétaire de ce conseil Cyrille Rouleau soit par le présent autorisé de faire assurer la maison publique de cette municipalité à une compagnie d'assurances qu'il croira bonne pour assurer ladite maison.

Proposé par Monsieur Toussaint Faucher, secondé par Monsieur Thomas Binette et résolu que la maison publique de cette municipalité soit louée à Baptiste Comtois pour d'ici au vingt-neuf de septembre prochain (1887) aux conditions suivantes : Si ledit Baptiste Comtois s'oblige de chauffer ladite maison au besoin des gens de la paroisse les dimanches et fêtes et les jours d'assemblées publiques et fournit de l'eau les dimanches et fêtes pour les gens qui viendront ici et, de plus, il sera obligé de remettre ladite maison son temps échu dans le même état qu'elle est aujourd'hui.

Proposé par Monsieur Jean Campagna, secondé par Monsieur Thomas Binette et résolu que le montant de un quart de centin dans la piastre soit proportion de la valeur totale des propriétés imposables d'après le dernier rôle d'évaluation en force pour les fins municipaux de cette municipalité pour payer les dettes de cette municipalité et faire face aux dépenses dudit conseil suivant les estimés et le rapport du secrétaire-trésorier. Deuxième dû, la part imposée sur chaque propriétés imposables de cette municipalité soit payable au conseil, au bureau du secrétaire-trésorier dans le délai de deux mois à compter de la date du présent règlement.

Napoléon Labris, inspecteur de voirie de cette municipalité, présente un compte devant le conseil pour le montant de trois piastres et quatre-vingt-cinq centins pour travaux de chemins dans la réparation de la petite route du pont partant du chemin de front du 10e rang à aller au front de la rivière Nicolet et ledit compte est accepté.

Grégoire Lafontaine, maire temporaire  
Cyrille Rouleau, secrétaire-trésorier

Province de Québec  
Municipalité de Chester Ouest

1886

A une session générale du conseil municipal de la municipalité de Chester Ouest, tenue au lieu ordinaire de ces séances, lundi, le sixième jour du mois de décembre de l'année mil huit cent quatre-vingt-six, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

A laquelle session sont présents : Messieurs les conseillers : Pierre Roi, Ignace Fouquet, Toussaint Faucher, Thomas Binette et Grégoire Lafontaine formant quorum du conseil sous la présidence de Monsieur Grégoire Lafontaine nommé maire temporairement pour ladite session en remplacement de Monsieur Thomas, Booth, Mayer.

Proposé par Monsieur Toussaint Faucher, secondé par Monsieur Pierre Roi et résolu que la route située dans le chemin Saint-Philippe soit donnée à l'entreprise pour l'entretien de cette hiver à Béligoire Leblanc pour le prix de onze piastres et soixante-quinze centins.

Grégoire Lafontaine, maire temporaire  
Cyrille Rouleau, secrétaire-trésorier